



KPMG inc.
 Tour KPMG
 Bureau 1500
 600, boul. de Maisonneuve Ouest
 Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
 Télécopieur (514) 840-2121
 Internet www.kpmg.ca

PREUVE DE RÉCLAMATION
 (voir les instructions au verso)

DANS L'AFFAIRE DU PLAN DE COMPROMIS DE :

2907160 Canada Inc. (anciennement connue sous le nom de ProSep Inc.) (ci-après désignée par la « Débitrice »)

et de la réclamation de _____ (ci-après désignée par le « Créancier »).

Tout avis ou correspondance concernant la présente réclamation devrait être transmise à l'adresse suivante:

_____ (nom du créancier)

_____ (numéro et rue)

_____ (ville, province, pays, code postal)

Téléphone _____ Télécopieur _____ Courriel _____

Je, _____ résidant dans la ville de _____

dans la Province de _____, certifie ce qui suit:

Si vous êtes un représentant de la société, précisez le poste ou la fonction	1.	<input type="checkbox"/> Je suis le créancier de la Débitrice ou <input type="checkbox"/> Je suis _____ du créancier.
	2.	<input type="checkbox"/> Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
L'état de compte, l'affidavit ou la déclaration solennelle annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.	3.	La Débitrice était, à la date de la délivrance de l'Ordonnance initiale, soit le 28 ^e jour d'octobre 2013, endettée envers le créancier et l'est toujours pour une somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solennelle) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la Débitrice a droit.
Inscrivez le montant de la réclamation non garantie contre la Débitrice	4.	Réclamation non garantie au montant de _____ \$ pour laquelle je ne détiens aucune sûreté à l'égard des actifs de la Débitrice à titre de garantie.
Inscrivez le montant de la réclamation garantie contre la Débitrice	5.	Réclamation garantie au montant de _____ \$ pour laquelle je détiens une sûreté à l'égard des actifs de la Débitrice à titre de garantie (détails en annexe B).

Inscrivez le montant de la réclamation lié à la restructuration de la Débitrice ayant pris naissance après le 28 octobre 2013	6.	Réclamation liée à la restructuration (« Restructuring Claims ») de la Débitrice ayant pris naissance après le 28 octobre 2013 au montant de _____ \$ pour laquelle je ne détiens aucun avoir de la Débitrice à titre de garantie.
Inscrivez le montant de la réclamation contre les administrateurs et/ou dirigeants de la Débitrice	7.	Réclamation au montant de _____ \$.
Signé à _____, ce _____ jour de _____ 2013		
_____		_____
Témoïn		Créancier (représentant du créancier)

Instructions afin de compléter la preuve de réclamation :

La Preuve de Réclamation dûment remplie ainsi que les pièces justificatives doivent être transmises et reçues par le Contrôleur par voie de courrier électronique, télécopieur, courrier ordinaire, messenger ou courrier recommandé à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard à 17 h le 9 décembre 2013, ou, pour les créanciers ayant des réclamations désignées sous la version originale anglaise du Plan de compromis de ProSep Inc. comme étant des « *Restructuring Claims* » prenant naissance après le 22 novembre 2013, au plus tard dix (10) jours après la date de réception par le créancier de l'avis de résiliation, de répudiation ou de terminaison du contrat, du bail, du contrat de travail ou autre entente (la « Date limite pour le dépôt des preuves de réclamation »).

À DÉFAUT DE PRODUIRE VOTRE PREUVE DE RÉCLAMATION CONTRE LA DÉBITRICE, SES ADMINISTRATEURS ET/OU DIRIGEANTS AU PLUS TARD À LA DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES PREUVES DE RÉCLAMATION, VOTRE RÉCLAMATION SERA PRESCRITE ET ÉTEINTE À JAMAIS.

En complétant votre preuve de réclamation, une attention particulière devrait être portée aux notes en marge du formulaire de Preuve de réclamation et aux instructions suivantes :

Preuve de réclamation :

1. La preuve de réclamation doit être remplie et signée par un individu et non une société. Si vous agissez au nom ou pour le compte d'une société ou d'une autre personne, vous devez préciser votre poste ou vos fonctions au sein de cette société ou autre personne (par exemple, « directeur du crédit », « contrôleur », « agent autorisé », etc.).
2. La personne qui signe le Preuve de réclamation doit connaître les faits entourant la réclamation.
3. Tous les montants doivent être appuyés par un état de compte, un affidavit ou une déclaration solennelle contenant les détails de la réclamation lequel doit être identifié « Annexe A ».
4. La personne signant la Preuve de réclamation doit indiquer le lieu et la date, et doit le faire devant un témoin.

KPMG Inc.

Contrôleur nommé par le tribunal de 2907160 Canada inc. (anciennement connue sous le nom de ProSep Inc.)

À l'attention de M. Philippe Daneau

Télécopieur : 514-840-2121

Courriel : reclamationsprosep@kpmg.ca